

Image not found or type unknown



Litige pour l'acceptation d'un avoir

Par **stef**, le **05/08/2009** à **21:35**

Bonjour,

j'ai un avoir de 98 euros, sans date de délai inscrit -

le commerçant me refuse l'avoir car il a 1 an et 4 mois -

quels sont mes droits ? en sachant que ladite personne, un an avant, avait bien mentionné qu'il n'y avait pas de délai d'utilisation de l'avoir -

la personne qui m'a reçue a été de plus très désagréable et n'a pas essayé de trouver une solution

merci